

CONVENTION

entre l'Etat, la CUB, la Ville de Brest et l'OPAC d'HLM de la CUB,
relative à la mise en oeuvre de l'Opération de Renouvellement Urbain de BREST

Entre les soussignés

- L'Etat, représenté par le préfet du Finistère, Monsieur Thierry KLINGER,
- La Ville de Brest, représentée par son Maire, Monsieur Pierre MAILLE,
- La Communauté Urbaine de Brest, représentée par le Vice-Président délégué, Monsieur Jean Pierre CAROFF
- L'OPAC de la CUB, représenté par son Directeur Général, Monsieur Yves QUINIOU,

Il a été exposé et convenu ce qui suit

PREAMBULE

Le Programme National de Renouvellement Urbain fait partie du plan gouvernemental de rénovation urbaine et de solidarité annoncée par le 1^{er} Ministre le 27 septembre 1999. Il a pour objectifs la transformation profonde de certains quartiers afin de les associer au développement de leur agglomération, de les y intégrer véritablement et de changer durablement leur image.

Ce programme comprend 2 types d'intervention qui s'inscrivent dans les Contrats de Ville

- Les Grands Projets de Ville, pour les sites dont la requalification nécessite la mobilisation de moyens exceptionnels,
- Les Opérations de Renouvellement Urbain, pour d'autres sites qui permettent aux Villes concernées de bénéficier d'un appui renforcé de l'Etat.

Le Comité Interministériel des Villes du 14 décembre 1999 a donné un avis favorable à la candidature de BREST, au titre des opérations de renouvellement urbain (O.R.U.).

Par courrier du 20 octobre 2000, le Ministre Délégué à la Ville a confirmé que le projet de BREST était définitivement retenu.

CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de Brest s'inscrit dans la logique du projet d'agglomération et du Contrat de Ville fondée sur un objectif de prévention des processus de ségrégation sociale et spatiale, ainsi que sur deux principes, la participation des habitants et la territorialisation de l'action publique.

L'opération de Renouvellement Urbain de Brest est ainsi une opération multi-sites portant sur 3 des 6 quartiers prioritaires du Contrat de Ville

- **BELLEVUE** immédiatement opérationnel où l'enjeu est d'assurer le réaménagement préventif d'un très vaste ensemble des années 60/70 qui a préservé la diversité initiale d'occupation, mais dont les services de centralité doivent être renforcés et les espaces publics recomposés.
- **EUROPE-GOUESNOU** : projet opérationnel à court et moyen terme, où l'enjeu, au-delà d'une politique classique de requalification urbaine, est de recomposer le quartier en lui permettant de nouvelles relations avec son environnement immédiat: diversification de son occupation et désenclavement tant en termes physiques que symboliques, aboutissant à un changement d'échelle géographique du quartier.
- **RECOUVRANCE** : où les enjeux relèvent à la fois d'une stratégie à long terme intégrant ce quartier dans le fonctionnement global de la Ville (production d'éléments de qualification relevant de l'activité économique ou des loisirs, requalification du patrimoine historique) et d'une réflexion plus fine et opérationnelle à moyen terme sur son fonctionnement en terme de quartier.

CHAPITRE 2 - ECHEANCIER

• **BELLEVUE :**

P 2001

- Patinoire : maîtrise d'oeuvre, mandat, travaux
- Aménagement étage centre commercial pour transfert services publics (bibliothèque, perception, mission locale et mail commercial) 78 800 000 F FIT
- Place Napoléon III (maîtrise d'oeuvre, travaux, acquisitions).
- - Axe Nord-Sud (maîtrise d'oeuvre, travaux)
- Projet Kergoat

P 2002

- Patinoire (fin travaux)
- Aménagement étage centre commercial (fin travaux)
- Place Napoléon III (maîtrise d'oeuvre, travaux) 21 000 000 F H.T
- Axe Nord-Sud (maîtrise d'oeuvre, travaux)
- Projet Kergoat

P 2003

- Place Napoléon III
- Projet Kergoat 7 300 000 F H.T

• EUROPE-GOUESNOU

P 2001

- Rénovation-extension du centre socio-culturel (1^{ère} tranche)
- Frais de concours
- Etude concepteur, définition du programme 11 200 000 F H.T
- Etude commerces
- Programmation d'équipements publics (pépinière, couveuse, centre de projets, services publics).
- Transformation de la bibliothèque en médiathèque

P 2002

- Rénovation-extension du centre socio-culturel (2^{ème} tranche)
- Démolition Foyer AFTAM et logements adaptés
- Elaboration du schéma de référence et de la charte d'objectifs 8 400 000 F HT
- Programmation d'équipements publics

P 2003

- Maîtrise d'œuvre
 - Habitat-Logement
 - Espaces publics
 - Equipements publics7 000 000 F HT
- Travaux sur espaces publics et équipements publics

• RECOUVRANCE

P 2001

- Diagnostic urbain
- Aménagement urbain et paysager < Batterie du Cavalier et Jardin de la Pointe >. 2 500 000 F HT

P 2002

- Etude urbaine 500 000 F HT

Des éléments chiffrés pour 2003 seront apportés en fonction des résultats de l'étude urbaine.

CHAPITRE 3 – MOYENS

3-1 - Le portage politique

Le portage politique de l'opération de renouvellement urbain de BREST sera assuré par le Comité de Pilotage du Contrat de Ville qui validera les dispositifs opérationnels qui devront être mis en oeuvre.

3-2 - Les moyens opérationnels

La maîtrise d'oeuvre -au sens du Contrat de Ville- de l'opération de renouvellement urbain sera assurée par la Communauté Urbaine qui coordonnera l'ensemble des éléments du projet. A ce titre, la Communauté Urbaine associera les signataires du Contrat de Ville concernés par l'opération, auxquels s'ajouteront la Caisse des Dépôts et Consignations, et la Marine Nationale pour le site de Recouvrance.

Un comité d'orientation commun aux 3 sites sera mis en place.

Chaque site disposera d'un dispositif technique propre.

La réalisation de chaque élément du projet sera assurée par une maîtrise d'ouvrage particulière, qui disposera de sa propre maîtrise d'oeuvre technique.

3-3 - Les moyens financiers

L'Etat s'engage à réserver 30 millions de francs de crédits spécifiques d'investissements à cette opération de Renouvellement Urbain. Il s'agit d'une première enveloppe permettant d'engager l'opération et susceptible d'être réexaminée fin 2003 en fonction de son état d'avancement. Ces crédits seront affectés selon les règles de gestion budgétaire de l'Etat, dans le cadre de la politique de la ville.

La Communauté Urbaine, la Ville de Brest et l'OPAC de la CUB s'engagent à inscrire à leur budget respectif annuel, et dans le cadre de leur maîtrise d'ouvrage, les crédits nécessaires à la réalisation des opérations suivant le planning qui sera établi d'un commun accord.

En outre, ces 3 partenaires, dans le cadre de leur maîtrise d'ouvrage respective, rechercheront les concours d'autres partenaires.

CHAPITRE 4 - MODALITES DE VERSEMENT DES CREDITS

Les subventions de l'Etat spécifiques au titre de l'opération de renouvellement urbain seront attribuées, par arrêté du Préfet du Finistère, par éléments d'opération sur présentation d'un dossier de demande de subvention conforme aux textes en vigueur.

Lorsque l'arrêté préfectoral sera intervenu, le versement des crédits pourra s'effectuer en fonction de l'avancement des travaux, sur demande justifiée du maître de l'ouvrage.

CHAPITRE 5 - PARTICIPATION DES HABITANTS

Les habitants seront associés à l'élaboration des projets selon des dispositifs propres à chaque site

- **Site de Bellevue** : la participation des habitants sera assurée dans le cadre du dispositif expérimenté depuis plusieurs années par la mairie de quartier.
- **Site Europe-Gouesnou** : compte tenu des enjeux, notamment de recomposition du quartier, une démarche forte s'appuyant sur une structure spécifique à mettre en place, devra être initiée sur ce site.
- **Site Recouvrance** : au-delà du quartier, les enjeux relèvent du fonctionnement de la ville elle-même. La participation des habitants devra donc s'envisager tant à l'échelle du quartier, qu'à l'échelle de la Ville.



CHAPITRE 6 - EVALUATION

L'O.R.U se dotera de son propre dispositif d'évaluation qui comportera un bilan technique et financier sous forme de tableaux de bord assurés par le chef de projet, et sera coordonné avec celui prévu par le Contrat de Ville.

Fait à Brest, le 21 MARS 2001

Pour l'Etat,
Le Préfet du Finistère,

Pour la Ville de BREST,
Le Maire

Thierry KLINGER

Pierre MAILLE

Pour la Communauté Urbaine
de BREST,

Pour l'OPAC de la CUB,
Le Directeur Général,

Jean-Pierre CAROFF

Yves QUINIOU